

Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière (SFCR) de Groupe CAMCA au 31 décembre 2018

Personne à contacter pour d'éventuels compléments d'information :

Nom : Muriel NAUD-BELOUARD
Fonction : Responsable Risques et Contrôles
E-mail : muriel.naud-belouard@ca-camca.fr

CAMCA Groupe est une entité soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

Sommaire

1. SYNTHÈSE	3
2. ACTIVITÉ ET RÉSULTAT	5
2.1. PÉRIMÈTRE	5
2.2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE ET ACTIVITÉ	6
2.3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES	7
2.4. OPÉRATIONS ET TRANSACTIONS AU SEIN DU GROUPE	8
2.5. PERFORMANCE ASSOCIÉE AUX PORTEFEUILLES DE CONTRATS	8
2.6. PERFORMANCE ASSOCIÉE AUX ACTIVITÉS DE PLACEMENTS	11
2.7. PERFORMANCE ASSOCIÉE À D'AUTRES ACTIVITÉS	12
2.8. TOUTE AUTRE INFORMATION	12
3. SYSTÈME DE GOUVERNANCE	13
3.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE	13
3.2. INFORMATIONS RELATIVES À LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION	17
3.3. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ	19
3.4. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES TRANSACTIONS SIGNIFICATIVES AVEC LES PARTIES LIÉES	20
3.5. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES DONT ORSA	20
3.6. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE	21
3.7. FONCTION AUDIT INTERNE	22
3.8. FONCTION ACTUARIELLE	23
3.9. SOUS-TRAITANCE	24
3.10. ÉVALUATION ET AUTRES INFORMATIONS	24
4. PROFIL DE RISQUE	25
4.1. INTRODUCTION	25
4.2. RISQUE DE SOUSCRIPTION	25
4.3. RISQUES DE MARCHÉ	25
4.4. RISQUES DE CONTREPARTIE	26
4.5. AUTRES RISQUES	26
4.6. RISQUE OPÉRATIONNEL	26
4.7. AUTRES RISQUES SIGNIFICATIFS	27
4.8. AUTRES INFORMATIONS	27
5. VALORISATION POUR LES BESOINS DE SOLVABILITÉ 2	28
5.1. INTRODUCTION	28
5.2. ACTIFS	29
5.3. PROVISIONS TECHNIQUES	30
5.4. AUTRES PASSIFS	33
5.5. MÉTHODES ALTERNATIVES DE VALORISATION	33
5.6. AUTRES INFORMATIONS	33
6. GESTION DES FONDS PROPRES	34
6.1. FONDS PROPRES	34
6.2. SCR ET MCR	36
6.3. AUTRES INFORMATIONS	38

1. SYNTHÈSE

Depuis l'entrée en vigueur de Solvabilité 2 au 1^{er} janvier 2016 et plus spécifiquement dans le cadre du Pilier 3 de la directive relatif à la diffusion d'information au public, le rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) du Groupe CAMCA, rend compte de l'exercice écoulé. Le présent rapport concerne l'exercice 2018.

Le rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) du Groupe CAMCA consiste à apporter une vision d'ensemble des activités d'assurance en environnement Solvabilité 2. Ce rapport ainsi que les différents états quantitatifs annuels (QRT), permettent de présenter et d'apporter des explications sur l'activité et la performance du Groupe CAMCA, de présenter le caractère approprié de son système de gouvernance, de présenter le profil de risques du groupe, d'apprécier les écarts de valorisation de son bilan entre normes locales et Solvabilité 2 et d'évaluer sa solvabilité. Ce rapport a été validé par le Conseil d'administration de CAMCA du 13 juin 2019.

Sur l'exercice 2018, aucun changement important n'est survenu dans l'activité et les résultats de CAMCA, son système de gouvernance et son profil de risques ; un changement important est intervenu dans sa valorisation à des fins de solvabilité et la gestion du capital : en effet, les modalités de calcul du SCR de la ligne d'activité Caution des prêts habitats de CAMCA Assurance ont été modifiées avec la prise en compte, au titre de l'assiette de primes du SCR de souscription, des primes non encore acquises sur la base de l'amortissement du capital restant dû des prêts cautionnés par génération. L'impact de ce changement est une augmentation du SCR à fin 2018 de 205 M€ (avant changement) à 466 M€ (après changement), et une couverture du SCR de 375% à 181%.

Activité et résultats :

CAMCA est un groupe d'assurance au service du Groupe Crédit Agricole et de ses clients ; et est actif dans quatre domaines d'expertise : les risques opérationnels groupe, les garanties financières, le para bancaire et affinitaire et l'ingénierie.

Son chiffre d'affaires s'établit à 544 M€, en baisse de 7% par rapport à 2017 principalement due à la volatilité de l'activité de caution habitat de CAMCA Assurance.

Système de gouvernance :

Le Groupe CAMCA s'est doté d'un système de gouvernance en adéquation avec ses modalités de pilotage.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations stratégiques de la société, veille à leur mise en œuvre et assume la responsabilité du respect des dispositions légales, réglementaires et administratives adoptées en vertu de la directive Solvabilité 2. Le Conseil est en lien avec les dirigeants effectifs du Groupe CAMCA et les responsables des quatre fonctions clés.

Ce système de gouvernance contribue à la réalisation des objectifs stratégiques du Groupe CAMCA et garantit une maîtrise efficace de ses risques compte tenu de leur nature, de leur ampleur et de leur complexité.

En 2018, plusieurs changements sont intervenus dans la gouvernance :

- Renouvellement du mandat de M. François Macé lors de l'Assemblée Générale du 17 Avril 2018 ;
- Renouvellement du mandat de M. Philippe Boujut lors de l'Assemblée Générale du 17 Avril 2018 ;
- Remplacement de M Rémy Garuz par Mme Christine Gandon lors de l'Assemblée Générale du 17 Avril 2018 ;
- Remplacement de M. Michel Ganzin par M. Benoit Leduc coopté par le Conseil d'administration du 13/09/2018 et dont la ratification de cette cooptation a été approuvée par l'AGO 2019. M. Benoit Leduc est nommé en qualité d'administrateur et de membre du Comité d'Audit et des Risques.

Depuis 2018, la composition du Comité des Risques Groupe CAMCA a été étendue aux fonctions clés du Groupe Crédit Agricole : Direction de la Conformité, Inspection Générale et Direction des Risques Groupe.

Profil de risques

Les principaux risques du Groupe CAMCA sont les risques de souscription (techniques sur la garantie Globale de Banque, Responsabilité Civile Professionnelle Courtage et Caution Habitat) et le risque financier (risque de taux et risque souverain). Compte tenu de son profil de risques, la formule standard a été retenue pour le calcul du besoin en capital. Les risques qui n'ont pas de correspondance dans la formule standard font l'objet d'un suivi permettant, le cas échéant, d'alerter la gouvernance, si une déviation par rapport au cadre de gestion courante est observée.

Valorisation du bilan prudentiel

Le bilan prudentiel du Groupe CAMCA est arrêté au 31 décembre.

Le principe général de valorisation du bilan prudentiel est celui d'une évaluation économique des actifs et passifs.

Gestion des fonds propres :

Le Groupe CAMCA couvre son besoin réglementaire en capital par des réserves comptables. Les fonds propres éligibles s'élèvent à 843 M€ au 31 décembre 2018 et le besoin en capital (SCR) à 466 millions d'euros. A fin 2018, le ratio de solvabilité du Groupe CAMCA est de 181%.

Le Groupe CAMCA a pris en compte dans son calcul ORSA l'impact des exigences spécifiques à l'activité Caution Habitat à compter du 1^{er} janvier 2018. La combinaison des scénarii extrêmes macroéconomique et technique y compris l'exigence spécifique de l'ACPR relative à la Caution Habitat aurait un impact significatif sur la couverture de l'exigence globale qui ne descendrait cependant pas en dessous de l'exigence totale.

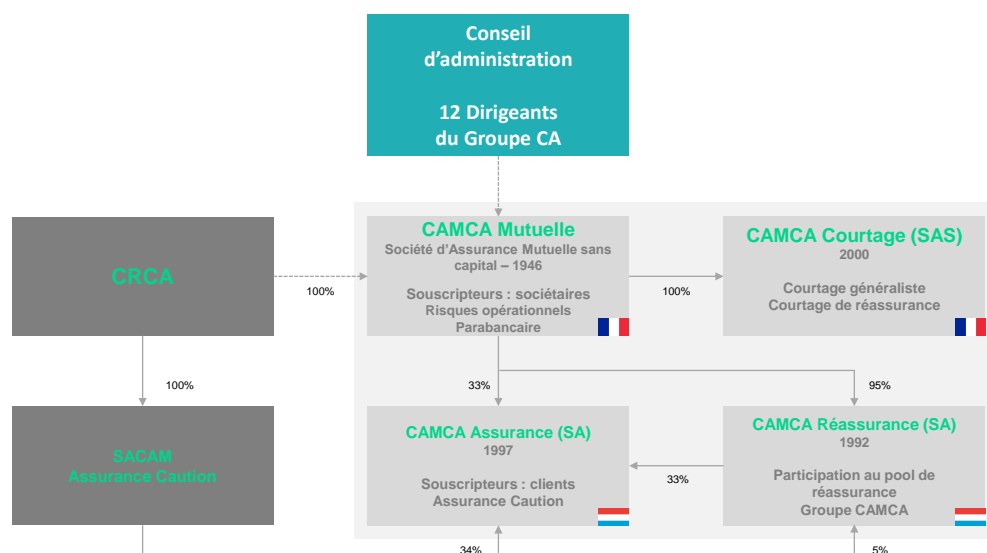
2. ACTIVITE ET RESULTAT

2.1. Périmètre

CAMCA est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables, dont le siège social se situe au 53 rue la Boétie à Paris et administrée par un Conseil d'Administration. L'Autorité de contrôle chargée du contrôle financier de CAMCA est l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), sis 4 Place de Budapest 75436 Paris.

Le Groupe CAMCA est constitué :

- D'une Mutuelle, détenue par des sociétaires, au service des Caisses régionales et des entités du groupe Crédit Agricole.
- cette même mutuelle détient un ensemble d'entreprises situées en France et au Luxembourg :



Légende :

CRCA : Caisses Régionales de Crédit Agricole

SACAM : Société Coopérative Auxiliaire du Crédit Agricole Mutuel

CAMCA fait partie du périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole (Crédit Agricole S.A. 12 place des Etats Unis 92127 Montrouge Cedex).

La société produit des comptes en Normes françaises (les modes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, sont ceux définis dans le Code des assurances et à défaut ceux spécifiés dans le plan comptable général) et des comptes selon le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards).

Par ailleurs, les commissaires aux comptes de CAMCA sont :

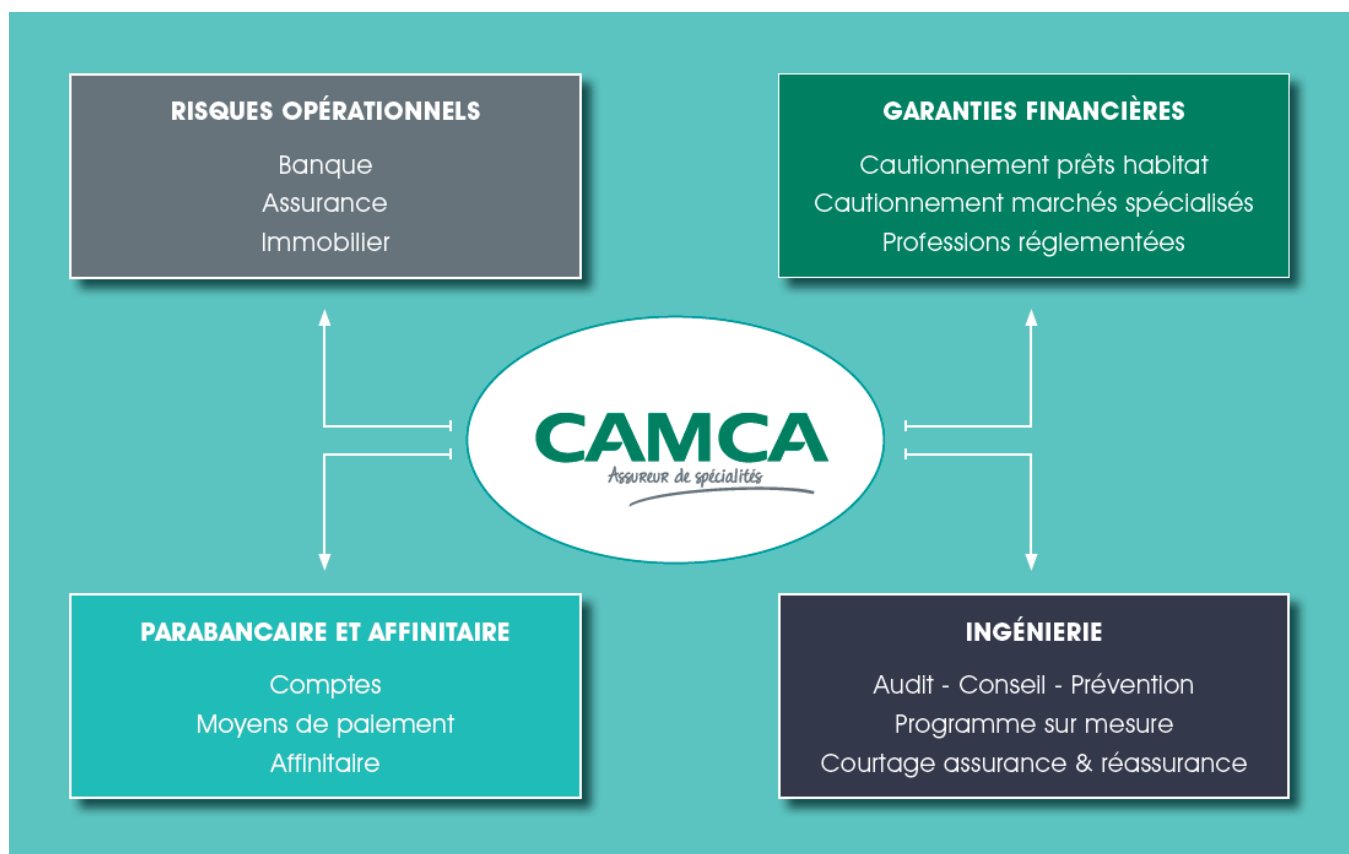
- EY Audit sis Tour First à Paris La Défense
- Fidorg Audit sis 62 rue de la Chaussée d'Antin à Paris

Les missions d'audit interne sont réalisées par le cabinet Deloitte 6 place de la Pyramide 92908 Paris-la-Défense Cedex

2.2. Présentation générale et Activité

CAMCA est créée en 1946, sous le nom de la CMAV, Caisse Mutuelle d'Assurances contre le Vol, dans un contexte où le Crédit Agricole est en plein développement. Elle naît à l'initiative des Caisses Régionales du Crédit Agricole, afin de se prémunir contre le vol et les autres risques opérationnels. Dès 1948, 91 caisses sur 97 y adhèrent. Depuis, CAMCA a progressivement étendu son champ d'intervention à l'ensemble des risques opérationnels (incendie, accidents et risques divers) auxquels sont confrontés ses sociétaires, mais aussi en élargissant ses compétences dans le domaine des risques dits para bancaires. En 1982, la CMAV est rebaptisée : la Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA).

Aujourd'hui, CAMCA est un groupe d'assurance au service du Groupe Crédit Agricole et de ses clients, actif dans quatre domaines d'expertise.



CAMCA assure les risques opérationnels propres aux Caisses Régionales et aux filiales du Groupe Crédit Agricole ainsi que les comptes et/ou les moyens de paiement des clients des Caisses Régionales, de LCL, de BforBank et de Crédit Agricole Consumer Finance.

Deux autres entités d'assurance et de réassurance de droit Luxembourgeois viennent par ailleurs enrichir les offres de services délivrées aux diverses entités du Groupe Crédit Agricole :

- CAMCA Assurance S.A. : créée en 1997, la filiale permet d'assurer la clientèle du Groupe Crédit Agricole qui ne peut prendre le statut de sociétaire de la Mutuelle. La vocation première de la compagnie est de traiter en Libre Prestation de Service (LPS) le cautionnement des prêts à l'habitat délivrés par le réseau. Avec cette offre particulière, CAMCA Assurance propose une alternative à l'hypothèque ;
- CAMCA Réassurance S.A. : filiale créée en 1992, la compagnie de réassurance constitue un outil de gestion des risques à long terme au service de CAMCA et de CAMCA Assurance.
- CAMCA Courtage : filiale créée en 2000, elle complète le champ d'intervention des sociétés précitées tant dans les domaines de l'assurance que de la réassurance. À ce titre, elle conçoit des solutions assurantielles sur mesure pour le compte d'entreprises et de groupements, aussi bien pour certaines filiales du Groupe que pour des entités totalement indépendantes de ce dernier. Ainsi, elle apporte son expertise pour les assurances adossées par exemple aux activités Leasing, Énergies Renouvelables ou Immobilières exercées par le Groupe ; elle intervient également pour le compte de grands opérateurs dans le domaine des jeux et paris disposant de réseaux de distribution très denses maillant l'ensemble du territoire national.

Aucune opération importante ou tout autre événement qui auraient pu avoir un impact important sur la société ne sont survenus en 2018.

2.3. Faits marquants de l'exercice et perspectives

La société CAMCA a connu sur l'exercice 2018 un développement significatif de ses activités (cotisations en progression de 1,2%), dû essentiellement à la poursuite du développement des activités para bancaires et à la montée en gamme des assurances des cartes. L'impact de la hausse a cependant été limité par l'instauration d'un bonus fidélité et par une moindre performance de la branche dommage aux biens. De son côté, CAMCA Assurance a connu une baisse de son activité de Caution Habitat (263 M€ contre 305 M€ en 2017, année exceptionnelle en termes d'activité crédit immobilier). Au global, le Groupe CAMCA a vu son chiffre d'affaire consolidé baisser de 583 M€ à 544 M€ (-7%) du fait de l'évolution sur la caution Habitat.

L'exercice se caractérise par une sinistralité globale orientée à la baisse (-19%) de manière différenciée selon les branches d'activité. Le ratio S/P s'établit à 36% contre 42% en 2017.

Le résultat net part du groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'établit à 19 M€ contre 44 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, en léger retrait par rapport au budget (ORSA 2018) du fait d'une moindre réalisation de plus-values cessions obligataires (par rapport à 2017) et d'une charge fiscale supérieure à 2017 et au montant budgété.

Composition du résultat net (en K€)	Réel 2017	Réel 2018	ORSA 2018
Performance associée aux portefeuilles de contrats (résultat technique)	45 439	46 421	33 256
Frais généraux associés aux portefeuilles de contrats	-20 409	-21 535	-20 862
Performance associée aux activités de placements	50 158	39 485	38 512
Frais généraux associés aux activités de placements	-1 661	-1 753	-1 698
Performance associée à d'autres activités	3 893	2 166	5 523
Frais généraux associés aux autres activités yc participation	-7 241	-7 640	-7 401
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-1 574	-1 577	-1 575
Intérêts minoritaires	-6 846	-4 977	-5 000
Impôt sur les sociétés	-17 880	-31 490	-11 140
Résultat net	43 879	19 100	29 615

2.4. Opérations et transactions au sein du Groupe

Les principales opérations internes au Groupe CAMCA sont des opérations de cession en réassurance entre, d'une part CAMCA Mutuelle et CAMCA Réassurance (primes cédées de 45 M€) et, d'autre part, entre CAMCA Assurance et CAMCA Réassurance (primes cédées de 28 M€). Ces opérations sont éliminées au niveau des états financiers consolidés du Groupe CAMCA.

2.5. Performance associée aux portefeuilles de contrats

Le résultat des opérations d'assurance (résultat technique, hors frais généraux et produits financiers) du Groupe CAMCA s'établit à 46 M€ contre 45 M€ en 2017 et 33 M € budgété (ORSA 2018).

Résultat technique (en K€)	Réel 2017	Réel 2018	ORSA 2018
Primes acquises	583 272	544 008	551 150
Charge des sinistres	-243 948	-197 312	-212 388
Commissions	-270 781	-261 509	-269 731
Solde des cessions en réassurance	-6 250	-15 075	-13 425
Variation des autres provisions techniques	-16 854	-23 690	-22 350
Résultat technique	45 439	46 422	33 256

Le chiffre d'affaires 2018 (primes acquises) s'établit à 544 M€, en diminution de 39 M€ (soit -7%) par rapport à 2017 et à un niveau conforme au budget. Il se décompose par ligne d'activité comme suit.

Primes acquises (K€)	Protection du revenu	Auto-mobilité	Incendie et dommages aux biens	Responsabilité civile	Crédit et cautionnement	Pertes pécuniaires diverses	Total
2017	1 400	6 044	204 316	20 555	310 250	40 707	583 272
2018	36 844	6 314	166 303	19 379	269 181	45 987	544 008
ORSA 2018	43 976	6 107	162 853	20 251	275 908	42 055	551 150
Var 2018 / 2017	35 444	270	-38 013	-1 176	-41 069	5 280	-39 264

- La diminution globale du chiffre d'affaires est imputable à l'activité Caution habitat exercée par CAMCA Assurance, qui demeure à un niveau élevé mais en retrait par rapport à l'année 2017 qui avait connu un niveau record de production de prêts immobiliers. La diminution des primes caution habitat (-42 M€ soit -14 %) provient de la baisse de l'octroi de prêts à l'habitat par les Caisses régionales et de la légère diminution du taux d'adossement de la caution, passé de 43,7 % en décembre 2017 à 41,9 % en décembre 2018 ; le taux de prime de la caution, quant à lui, demeure stable à 1,13 % du montant des prêts assurés ; l'encours de prêts cautionnés évolue de 100 milliards € à 112 milliards €.
- Jusqu'en 2017, les produits para bancaires (assurance des comptes et moyens de paiement) étaient intégralement classés en « Incendie et dommages aux biens », le principal produit para bancaire étant « SécuriCOMPTE » (perte et vol des moyens de paiement). En 2018, une ventilation plus fine a été opérée conduisant à reclasser en « Protection du revenu » les produits de type « SécuriDECOUVERT » (capital en cas de décès accidentel) et en « Pertes pécuniaires diverses » les produits de type « SécuriWEB » (garantie des achats en ligne).
- Les assurances de cartes (pertes de bagages, annulation de voyage, accidents de ski, etc.) sont classées principalement en « Pertes pécuniaires diverses ».
- Les assurances des risques opérationnels des Caisses régionales sont classées dans les lignes d'activité respectives (Automobile, Incendie et dommages aux biens, Responsabilité civile, Crédit et cautionnement). Le produit « Globale de banque » est réparti entre « Incendie et dommages aux biens » (vol, attaques des distributeurs, etc.) et « Pertes pécuniaires diverses » (détournement, escroquerie, etc.).
- L'activité est globalement conforme au budget.

La charge de sinistres 2018 s'établit à environ 197 M€ contre 244 M€ en 2017, avec une sinistralité globale orientée à la baisse (-19%) de manière différenciée selon les branches d'activité. Le ratio S/P s'établit à 36% contre 42% en 2017. La charge de sinistres s'établit comme suit.

Charge des sinistres (K€)	Protection du revenu	Auto-mobilité	Incendie et dommages aux biens	Responsabilité civile	Crédit et cautionnement	Pertes pécuniaires diverses	Total
2017	65	5 692	45 100	8 215	172 953	11 922	243 948
2018	4 941	3 911	28 901	7 359	127 330	24 870	197 312
ORSA 2018	575	4 332	22 488	14 838	133 695	36 460	212 388
Var 2018 / 2017	4 876	-1 782	-16 199	-856	-45 623	12 948	-46 635

- Les variations de la charge de sinistres par ligne d'activité, entre 2017 et 2018, proviennent essentiellement des reclassements opérés sur les produits para bancaires, comme indiqué ci-dessus, ainsi que d'une moindre dotation aux provisions pour sinistres non encore manifestés de la branche Caution Habitat (dotation à 100% des primes de l'exercice courant, en baisse de 41 M€).
- Toutes branches confondues, la fréquence des ouvertures de dossiers de sinistres sur l'exercice augmente légèrement : 86 000 dossiers ont été ouverts (dont 51 000 pour les cartes soit +19%) contre 82 000 dossiers en 2017 (43 000 pour les cartes), soit une moyenne de 7 200 ouvertures de dossiers par mois. 2018 a connu en effet une forte augmentation conjoncturelle de la « sinistralité de fréquence » des cartes, liée notamment aux conséquences des intempéries de début d'année (neige) et aux mouvements sociaux du printemps (annulations de voyages).

Le total des commissions et des participations bénéficiaires atteint 262 M€ pour 2018. Les commissions et participations bénéficiaires versées aux Caisses Régionales au titre des produits para bancaires s'élèvent à 141 M€, soit un niveau relativement stable par rapport à 2017 (143 M€). Les commissions et participations bénéficiaires versées aux Caisses Régionales au titre de la Caution Habitat s'élèvent à 68 M€, en diminution de 11 M€ par rapport à 2017 du fait de la baisse de cette activité. Les autres commissions concernent essentiellement les assurances des cartes et des biens financés en crédit-bail.

Le résultat des cessions en réassurance 2018 s'établit à 15 M€ en faveur des réassureurs contre 6 M€ en 2017, une variation liée à la mise en place d'une rétrocession de l'activité Caution par CAMCA Réassurance (primes de 3 M€) et à une diminution des sinistres cédés aux réassureurs (5 M€). La structure du programme de réassurance est par ailleurs restée stable entre 2017 et 2018.

Au final, les variations du résultat technique net de cessions en réassurance par ligne d'activité, entre 2017 et 2018, proviennent essentiellement des reclassements opérés sur les produits para bancaires, comme indiqué ci-dessus.

Résultat technique (K€)	Protection du revenu	Auto-mobilité	Incendie et dommages aux biens	Responsabilité civile	Crédit et cautionnement	Pertes pécuniaires diverses	Total
2017	1 357	530	12 335	13 064	18 388	-235	45 439
2018	8 789	434	-1 130	10 235	18 611	9 482	46 421
ORSA 2018	3 999	1 141	5 400	4 721	7 384	10 611	33 256
Var 2018 / 2017	7 432	-96	-13 465	-2 829	223	9 717	982

2.6. Performance associée aux activités de placements

Le portefeuille de placements est composé principalement d'obligations. A part les titres de participations (toutes éliminées en consolidation, sauf la participation de 2 M€ dans Crédit Agricole Grands Crus), il n'est détenu aucun portefeuille action. Enfin, le Groupe CAMCA compte un portefeuille immobilier constitué principalement d'un immeuble haussmannien situé dans le quartier central des affaires parisien et du siège des entités luxembourgeoises. Il n'est effectué aucun investissement dans des titrisations ou des produits dérivés.

Le résultat des placements atteint 39 M€ (contre 50 M€ en 2017), compte-tenu principalement de la moindre réalisation de plus-values de cession en 2018 qu'en 2017 (portefeuille de CAMCA Réassurance) ; le taux de rendement comptable du portefeuille obligataire est de 1,9 % en 2018 contre 2,3 % en 2017.

Fin 2018, le stock de plus-values latentes obligataires s'élève à 79 M€, contre un stock de 114 M€ à fin 2017. Cette diminution est due principalement à des obligations d'Etat arrivées à terme. Les plus-values latentes immobilières s'élèvent à 29 M€ (contre 26 M€ à fin 2017).

Aucun changement majeur n'est intervenu en 2018 dans la mise en œuvre de la politique de placements de CAMCA ; de même aucun changement majeur n'est pris en compte dans les prévisions budgétaires (ORSA 2019 et 2020), à part une diversification mineure en immobilier et actions d'entreprises.

Les éléments chiffrés relatifs à la performance et à la composition des placements sont détaillés ci-dessous.

Composition du résultat des placements (en K€)	Réel 2017	Réel 2018	ORSA 2018
Dividendes	0	0	0
Revenus obligataires	37 792	39 192	38 045
Plus et moins-values de cession obligataires	12 067	-70	0
Revenus des placements immobiliers	289	489	467
Autres revenus et charges des placements	10	-126	0
Résultat des placements	50 158	39 485	38 512

Encours des placements (valeur nette comptable, en K€)	Réel 2017	Réel 2018
Titres de participation	2 000	2 018
Obligations d'Etat	954 073	1 009 394
Autres obligations	1 253 215	1 449 634
Placements immobiliers	16 458	16 033
OPCVM monétaires	223 093	191 082
Autres placements	62	36
Total	<u>2 448 901</u>	<u>2 668 197</u>

2.7. Performance associée à d'autres activités

Le résultat des autres activités comprend le courtage d'assurance (résultat globalement stable à 5 M€) et des éléments non récurrents ou exceptionnels, liés notamment pour 2018 au débouclage d'un litige fiscal portant sur les exercices 2010 à 2016.

Les frais généraux s'établissent à 31 M€ contre 29 M€ en 2017 net de refacturation, compte-tenu de la montée en charge du plan informatique et du renforcement en personnel des structures pour accompagner leur développement. Au titre du programme d'investissement informatique, 0,6 M€ de charges internes ont été immobilisées au titre des frais de développement. Le ratio frais généraux ramené aux cotisations acquises demeure stable (5,7% contre 5,0% en 2017).

Après dotation aux amortissements des écarts d'acquisition, le résultat net de l'ensemble consolidé s'établit à 24 M€ contre 51 M€ en 2017. Le résultat net part du groupe s'établit quant à lui à 19 M€ pour l'exercice 2018 contre 44 M€ pour l'exercice 2017.

Aucuns profits ou pertes n'ont été comptabilisés directement en fonds propres.

2.8. Toute autre information

Nous n'avons pas d'autre information importante à ajouter.

3. SYSTEME DE GOUVERNANCE

3.1. Informations générales sur le système de gouvernance

3.1.1. Organisation générale du système de gouvernance

Le Groupe CAMCA a mis en place un système de gouvernance adapté à son activité et à sa structure. Il contribue à la réalisation de ses objectifs stratégiques et garantit une gestion saine et prudente de ses risques.

Le système de gouvernance implique plusieurs acteurs :

- Les administrateurs : ils représentent les sociétaires et actionnaires et valident les objectifs stratégiques en termes de risques et de rentabilité,
- La direction générale : elle définit les politiques de risques pour atteindre les objectifs stratégiques validés par le conseil d'administration.

Au 31 décembre 2018, il n'y a pas eu de transaction importante conclue avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

Ce système de gouvernance est organisé en trois niveaux.

a. Niveau 3 : organes d'administration

Le conseil d'administration est chargé de superviser la gestion des risques et les rôles et responsabilités qui en découlent.

Le conseil d'administration se compose actuellement de 12 administrateurs occupant des fonctions de Directeur Général ou de Président au sein des Caisses Régionales, un administrateur représentant les salariés, le Directeur des Relations avec les Caisses Régionales de Crédit Agricole SA (CAsa), ainsi qu'un représentant de la Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) en qualité d'invité permanent.

Le conseil d'administration a constitué un bureau composé du Président du conseil d'administration, du Vice-Président et de 2 Directeurs Généraux de Caisses Régionales dont le rôle est d'orienter les travaux du conseil.

Les fonctions du Président du conseil d'administration sont dissociées de celles exercées par le Directeur Général non administrateur qui, notamment, représente la société dans ses rapports avec les tiers. Ce principe est appliqué dans toutes les entités.

Le conseil d'administration est régulièrement informé de la marche de la société, de sa situation financière et du niveau de maîtrise de ses risques. Il valide, chaque année, les politiques risques que doivent suivre les sociétés pour l'exercice en cours.

Le conseil d'administration se réunit a minima à 4 reprises. Le bureau se réunit également chaque trimestre. Les règles de fonctionnement des conseils sont décrites dans les statuts.

b. Niveau 2 : le comité d'audit et des risques

Il est institué transversalement pour l'ensemble du Groupe CAMCA et il comprend au moins trois personnes désignées par le conseil d'administration parmi ses membres. Les membres du comité d'audit et des risques occupent des fonctions de Président ou de Directeur général au sein des Caisses Régionales, banques régionales de plein exercice. Par conséquent, ils disposent de toutes les

compétences nécessaires en matière comptable et financière. Ce comité d'audit et des risques groupe se réunit quatre fois par an ou plus en cas de besoin. Le comité d'audit et des risques invite tout expert (en interne ou en externe) pour mener à bien ses travaux.

Le comité rend compte de ses travaux lors du conseil d'administration. Il est chargé de la mise en œuvre opérationnelle des politiques risques validés par le conseil d'administration.

c. Niveau 1 : comités métiers et opérationnels

▪ Comité de direction

Le comité est constitué du Directeur Général de CAMCA, du Directeur du Développement et des Fonctions Supports, du Directeur des Assurances de Biens et Responsabilités (ABR), du Directeur Financier, du Directeur de CAMCA Courtage, du Directeur délégué (Dirigeant Agréé) des entités luxembourgeoises et du responsable des fonctions risque et conformité.

Il se réunit en moyenne deux fois par mois afin de piloter les performances et les résultats du Groupe et s'assure du bon fonctionnement de l'ensemble du Groupe.

▪ Comité des risques Groupe

Le comité est constitué des membres du Comité de Direction de CAMCA, des fonctions clés du Groupe CAMCA et des représentants des fonctions de contrôle du groupe CA (Direction de la conformité, Inspection Générale et Direction des Risques du Groupe CA). Il peut être élargi à toute personne clé en fonction des thèmes traités. Il se réunit trimestriellement.

▪ Comité financier

Le comité est chargé de suivre la performance et le comportement du portefeuille investi et aussi d'évaluer, en fonction des conditions de marché, des opportunités d'investissement pour le trimestre à venir.

Le Comité financier se réunit à minima 3 fois par an et fait le point sur l'application de la stratégie arrêtée par le Conseil d'administration.

3.1.2. Informations générales sur les fonctions clés

L'attribution des fonctions clés est effectuée par le Directeur Général de CAMCA sur base des exigences de compétence et d'honorabilité détaillées dans la Section 3.3.

Les fonctions de gestion des risques, et de vérification de la conformité sont portées par le responsable du département risques et contrôles du Groupe CAMCA. La fonction actuarielle est assurée par l'actuaire du Groupe CAMCA. La fonction d'audit interne est quant à elle exercée par le Président du comité d'audit et risques qui s'appuie sur un prestataire externe pour la réalisation des missions d'audit interne.

a. La fonction Risques et contrôles

Les principes d'organisation et de fonctionnement du dispositif de contrôle des risques du Groupe CAMCA ont été établis à partir des normes internes du groupe Crédit Agricole. Ils ont été adaptés et complétés afin d'y intégrer les risques inhérents au métier de l'assurance et les exigences découlant de la directive Solvabilité 2.

Rôles et responsabilités de la fonction

La fonction Gestion des Risques du Groupe CAMCA vise à répondre aux enjeux suivants : disposer d'un cadre « risques » incluant notamment une stratégie des risques articulée avec le cadre d'appétence aux risques du Groupe CAMCA validé par le Conseil d'administration de CAMCA, mettre en place et animer

un système de maîtrise des risques (détection, mesure, dispositif d'alerte, contrôle, déclaration des risques et suivi des plans d'actions), répondre aux besoins de pilotage et de communication, rendre compte à la gouvernance de l'exposition aux risques, de son évolution et des éléments de maîtrise.

Organisation de la fonction, rattachement et lien avec les autres directions et entités assurance

Le Responsable du Département Risques et Contrôles (RCPR) incarne la fonction de Gestion des Risques du Groupe CAMCA au sens de l'article n° 44 de la directive Solvabilité 2. Il est rattaché hiérarchiquement au Directeur général de CAMCA.

Il contribue au système de gestion des risques de la compagnie pour la qualité de la gouvernance et des processus de gestion et la qualité du contrôle des risques. Il élabore et met en œuvre un système de contrôle interne adapté. Dans le cadre de ses missions, la fonction de Gestion des Risques du Groupe CAMCA s'appuie sur la contribution des autres fonctions clés, notamment la fonction Actuarielle sur les risques techniques, et l'analyse de l'ORSA. A cet égard, le Comité des Risques du Groupe CAMCA est l'instance de coordination des quatre fonctions clés.

b. La fonction Actuarielle

Rôles et responsabilités de la fonction

Le responsable de la fonction clé Actuarielle au sens de l'article n° 48 de la directive Solvabilité 2, contribue au système de gestion des risques de la compagnie pour la quantification des risques.

La fonction Actuarielle a pour principales missions :

- De donner un avis concernant les scénarios de stress choisis dans le cadre de l'ORSA et l'évaluation des impacts en termes de solvabilité concernant les risques techniques et les effets de la réassurance;
- De donner un avis sur les méthodes de projection des provisions techniques et du SCR dans le cadre des évaluations de l'ORSA
- D'effectuer annuellement une revue du processus d'établissement des provisions et donne un avis sur le niveau d'incertitude des provisions et la conformité des méthodes appliquées.
- De vérifier le respect des critères de qualité des données fixés dans le cadre de la politique de gestion des risques
- De réaliser une revue de la documentation disponible concernant chaque arrêté annuel.
- De donner un avis sur la politique de souscription et sur la politique de réassurance.
- De rédiger chaque année un rapport actuariel à destination du conseil d'administration

Le périmètre de la Fonction Actuarielle est celui de l'ensemble du Groupe CAMCA, en s'appuyant sur les fonctions clefs et dispositifs de contrôle de chaque entité.

c. La fonction de Vérification de la Conformité

Les principes d'organisation de la fonction Conformité du Groupe CAMCA s'inscrivent dans ceux de la ligne métier Conformité du groupe Crédit Agricole S.A. et les exigences découlant de Solvabilité 2.

Rôles et responsabilités de la fonction

La fonction Conformité du Groupe CAMCA vise à répondre aux enjeux suivants :

- Prémunir la compagnie contre les risques de non-conformité aux lois et aux règlements applicables à ses activités incluant également les domaines relevant de la conformité tels que définis par la ligne métier du groupe Crédit Agricole S.A. ;
- Déployer des dispositifs concourant à la maîtrise des risques de non-conformité et assurer la communication associée à des missions auprès de la gouvernance.

Organisation de la fonction Conformité

La fonction clé de vérification de la conformité est assurée par le responsable Risques et Contrôles qui exerce également la fonction clef gestion des risques.

Pour exercer sa vigilance sur le respect de la réglementation, le responsable de la conformité est informé par les responsables opérationnels des projets et situations nécessitant de mettre en œuvre des dispositifs pour pouvoir respecter la réglementation.

Son périmètre est celui de l'ensemble du Groupe CAMCA, en s'appuyant sur les fonctions clefs et dispositifs de contrôle de chaque entité ainsi que sur équipes en charge de la vérification de la conformité du Groupe CAMCA.

d. La fonction Audit Interne

La fonction d'Audit interne est assurée par le Président du Comité d'Audit et des Risques.

Rôles et responsabilités de la fonction

- S'assure de l'efficacité de l'ensemble du dispositif de maîtrise des risques et de la gouvernance
- Rend compte au comité d'audit et des risques du résultat des missions de contrôle
- Prépare le plan d'audit en liaison avec la fonction risque et conformité
- Son périmètre est celui de l'ensemble du groupe, en s'appuyant sur les fonctions clefs et dispositifs de contrôle de chaque entité.

Organisation de la fonction Audit Interne

CAMCA ne dispose pas de service d'audit interne dédié. Pour être en conformité avec l'article 47 de la directive Solvabilité 2, CAMCA a choisi d'externaliser la réalisation des missions d'audit interne au cabinet Deloitte Conseil (possibilité prévue à l'article 49 de la directive Solvabilité 2 et à l'article 274 du Règlement délégué).

CAMCA sous traite la réalisation des missions d'audit interne et leur suivi. Elle conserve l'entière responsabilité du respect des obligations qui lui incombe.

Pour choisir le prestataire chargé de réaliser ces missions d'audit, un appel d'offres a été lancé en 2016. Le choix du prestataire a été effectué par le Comité d'Audit et des Risques en fonction de son savoir-faire et de son expertise.

3.1.3. Changements importants du système de gouvernance survenus au cours de la période de référence

A compter de 2018, intégration des fonctions de contrôle du groupe CA (Direction de la Conformité, Inspection Générale et Direction des Risques du Groupe CA) au Comité des Risques Groupe.

Plusieurs changements au sein du Conseil d'Administration et au Comité d'Audit et des Risques ont été opérés :

Ratification/renouvellement de mandats

- Renouvellement du mandat de M. François Macé
- Renouvellement du mandat de M. Philippe Boujut
- Remplacement de M Rémy Garuz par Mme Christine Gandon
- Remplacement de M. Michel Ganzin par M. Benoit Leduc coopté par le Conseil d'administration du 13/09/2018. M. Benoit Leduc est nommé en qualité d'administrateur et de membre du Comité d'Audit et des Risques.

3.2. Informations relatives à la politique de rémunération

3.2.1. Gouvernance de la politique de rémunération du personnel

La politique de rémunération du Groupe CAMCA est proposée par le Directeur des Ressources Humaines au Directeur Général de CAMCA, en cohérence avec les principes établis par le Groupe Crédit Agricole.

Le niveau de rémunération de chaque salarié à l'embauche est déterminé conjointement par le management et responsable des ressources humaines en fonction des salaires du marché pour le poste occupé, des grilles de rémunération interne, de l'expérience individuelle et des compétences (y compris les diplômes et formations). La complexité de l'activité confiée ainsi que la gestion des risques liés sont également prises en compte dans le profil, notamment pour les fonctions et personnes clés.

Une revue formelle annuelle des rémunérations et des compétences est conduite par le Comité de Direction pour chaque salarié, ce dispositif tient lieu aussi de comité de gestion des carrières et de rémunération. Les salaires peuvent être ajustés en fonction des conditions locales du marché, du développement individuel des compétences et/ou de l'élargissement du périmètre de responsabilité.

La rémunération des membres du Comité de Direction relevant de la convention collective des sociétés d'assurances est validée par le Directeur des Ressources Humaines et le Directeur Général qui s'assurent qu'elle est conforme à la politique risque. Quant à la rémunération des Cadres de Direction relevant de la Convention Collective Nationale des Cadres de Direction de CR du Crédit Agricole (CCN CD CR CA), elle fait l'objet d'une information pour les Directeurs et d'un avis pour le Directeur Général auprès de la Commission Nationale de Rémunération des Cadres de Direction.

3.2.2. Principales caractéristiques de la politique de rémunération

La rémunération des collaborateurs s'appuie majoritairement sur des éléments fixes (politique de rémunération standard).

Chaque année en fonction des contraintes internes, des éléments de marché externes, des accords signés par la FNCA, un budget alloué aux augmentations générales et individuelles est négocié avec les partenaires sociaux, à défaut la Direction met en place des mesures unilatérales ou par application de la mesure d'indexation des salaires sur l'inflation décidée par le ministère de l'économie du gouvernement luxembourgeois.

Les résultats de ces négociations sont ensuite présentés à l'ensemble du Comité de Direction avant information des collaborateurs.

La politique de rémunération est intégrée dans un dispositif global d'appréciation des collaborateurs.

Un dispositif de rémunération variable vient compléter le dispositif de rémunération fixe des collaborateurs du Groupe CAMCA : Ces primes variables sont sans lien avec le développement du chiffre d'affaires.

Pour les Cadres de Direction relevant de la CCN CD CR CA, la rémunération variable est encadrée par ladite convention.

3.2.3. Informations relatives aux rémunérations des membres de l'organe exécutif et des personnes dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise

Le périmètre concerne les personnes qui ont une position pour exercer une influence sur la gestion des risques du Groupe CAMCA.

- **Rémunération du Conseil d'Administration**

Les administrateurs du Groupe CAMCA ne perçoivent aucune rémunération.

- **Rémunération du Directeur Général**

Les évolutions de salaire fixe et la fixation du variable annuel sont soumises par le Directeur des Ressources Humaines au président du Conseil d'Administration. Ce dernier les propose aux administrateurs membres du Bureau dudit Conseil d'Administration et l'information est remontée pour avis à la Commission Nationale de Rémunération des Cadres de Direction.

- **Rémunération des fonctions clés** (hors président du comité d'audit qui n'est pas rémunéré)

La rémunération des fonctions clés est incluse dans la politique de rémunération standard et à ce titre ne comporte pas de part variable individuelle.

- **Rémunération des membres du comité de direction, personnes clés.**

Ces rémunérations comportent des variables sans lien exclusif avec le développement du chiffre d'affaires et à ce titre ne donne pas lieu à une information spécifique.

3.2.4. Transparence et contrôle de la politique de rémunération:

L'objectif de maîtrise des risques est suivi grâce à 3 dispositifs :

- Le responsable des Risques et Contrôles participe à la revue annuelle des rémunérations et des compétences. Elle est donc en mesure de s'assurer du respect de la politique de rémunération de l'entreprise et de la maîtrise des risques relatives à ce sujet.
- Le service des Ressources Humaines s'assure au quotidien du respect des normes relatives à la gestion des ressources humaines, veille à la correcte information des instances représentatives du personnel et autres partenaires sociaux, alerte sa Direction et le responsable des Risques et Contrôles en cas de dysfonctionnement.
- Le plan de contrôle local qui mesure les risques est opérationnel.

3.2.5. Principales caractéristiques des transactions significatives avec les parties liées:

Néant.

3.3. Exigences de Compétence et d'Honorabilité

3.3.1. Présentation du dispositif relatif à la compétence et l'honorabilité

La politique « compétence et honorabilité » est commune à l'ensemble des sociétés du Groupe CAMCA et vise à s'assurer que les personnes qui « dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent des fonctions clés satisfont à tout moment aux exigences de compétences et d'honorabilité fixées par l'entreprise, et ce conformément aux obligations définies à l'article 42 de la « Directive Solvabilité 2 ».

En interne, les acteurs concernés sont les administrateurs, les dirigeants effectifs et les personnes occupant les fonctions clés. En externe, ces exigences d'honorabilité et de compétence s'appliquent aux responsables et aux opérationnels employés par les sous-traitants pour accomplir les missions sous-traitées.

3.3.2. Conformité aux exigences d'honorabilité

L'appréciation de l'honorabilité des administrateurs, des dirigeants effectifs et des responsables des fonctions clés nécessite de réaliser une étude approfondie pour vérifier que les personnes concernées n'ont pas fait l'objet de condamnations, de sanctions judiciaires ou pénales pouvant remettre en cause leur honorabilité (vérification du casier judiciaire).

A ce titre, une déclaration sur l'honneur est demandée à l'ensemble de la population concernée. Les règles à respecter en matière d'honorabilité sont précisées aux items I à VI de l'article L. 322-34 du Code des Assurances.

L'évaluation et le suivi des respects des exigences d'honorabilité sont réalisés à l'entrée du poste et en suivi permanent.

3.3.3. Conformité aux exigences de compétence

Le critère « compétence et expérience » s'apprécie individuellement pour les personnes qui assurent la direction effective de l'entreprise ou qui occupent des fonctions clés et collectivement pour les membres du conseil d'administration.

- **Appréciation individuelle**

Afin d'être en mesure d'agir conformément à leurs responsabilités, toutes les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise, ou qui occupent des fonctions clés, satisfont à une exigence de qualifications, connaissances et expériences professionnelles, propres à permettre une gestion saine et prudente du Groupe CAMCA.

- **Appréciation collective : les membres du conseil d'administration**

Les membres du conseil d'administration disposent de la compétence nécessaire pour exercer les missions qui sont les leurs. La compétence de ces membres est collective. Son appréciation est basée sur un questionnaire individuel, en cohérence avec les exigences légales et réglementaires d'une part

(code des assurances : Articles L 322-2 VII et R 322-11-6) et avec les lignes directrices édictées par le Groupe Crédit Agricole d'autre part (Politique « Compétence et honorabilité des entités assurances du groupe Crédit Agricole S.A. »).

Les résultats de l'appréciation collective sont communiqués au Conseil d'administration et servent de référence pour l'établissement du plan de formation des administrateurs.

Le Groupe CAMCA s'assure de l'existence au sein de son conseil d'une diversité appropriée des profils (qualifications, connaissances et expériences).

Une formation régulière des administrateurs a été mise en place sur le pilotage des risques, les nouveautés en matière réglementaire, les risques émergents, etc.

3.4. Principales caractéristiques des transactions significatives avec les parties liées

Les seules transactions significatives avec les parties liées sont les cessions en réassurance effectuées auprès de la société CAMCA Réassurance, qui fait partie du pool de réassureurs de CAMCA. Le programme de réassurance de CAMCA n'a pas connu d'évolutions significatives entre 2017 et 2018.

3.5. Système de gestion des risques dont ORSA

3.5.1. Dispositif de gestion des risques

Dans le cadre de sa gouvernance des risques, le Groupe CAMCA procède à la mise en place d'une gouvernance risques groupe.

Chaque entité du Groupe CAMCA propose un cadre individuel d'appétence au risque en lien avec des objectifs fixés en termes de dimensions et indicateurs de pilotage groupe. Ces derniers permettent de fixer des limites en fonction de l'appétence au risque du Groupe CAMCA puis de décliner l'approche auprès des compagnies.

Pour mener à bien ses orientations stratégiques, en maîtrisant et encadrant de façon appropriée ses risques, le Groupe CAMCA se fixe un cadre d'appétence aux risques. Celui-ci s'articule autour de trois dimensions : solvabilité, résultat et valeur, lesquelles se déclinent en indicateurs clés par nature de risques, qui constituent le socle de la stratégie risques.

Afin de sécuriser la réalisation de ses objectifs, le Groupe CAMCA formalise dans sa stratégie risques le dispositif d'encadrement et de surveillance des différents risques auxquels l'expose la mise en œuvre de sa stratégie métiers (risques techniques – assurance et réassurance - risques financiers et risques opérationnels), et notamment l'ensemble des limites et seuils d'alerte afférents. La stratégie risques est validée une fois par an, ainsi que le cadre d'appétence aux risques, par le Conseil d'administration de la compagnie. Tout dépassement d'une limite ou franchissement d'un seuil d'alerte, ainsi que les mesures correctives associées sont notifiés à la Responsable Risques et Contrôles, voire des Risques du Groupe Crédit Agricole S.A., s'agissant de limites de leur ressort. Ce dispositif de gestion des risques est complété par le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) comme présenté ci-dessous.

La cartographie des risques constitue l'outil permettant d'identifier et d'évaluer les risques auxquels chaque entité et le Groupe CAMCA, sont exposés. Elle est actualisée une fois par an et intègre les résultats des contrôles permanents, la collecte des incidents et des pertes opérationnelles, les constats des missions d'audit...

Au-delà de l'identification des principales expositions aux risques, la Fonction de gestion des Risques exerce, en lien avec les autres Directions métiers et la fonction juridique, une veille permanente sur les risques relatifs aux activités d'assurance. Cette veille s'alimente de nombreuses sources (études internes et externes, provenant de cabinets de conseil ou publiées par l'EIOPA, l'ACPR ou encore la FFA...).

3.5.2. ORSA

Le processus de l'Own Risk and Solvency Assessment (ORSA) est mené de manière à produire les rapports solos et groupe à l'ACPR.

Le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) est placé sous la responsabilité de la fonction Risques avec une contribution des membres du Comité de Direction et de la fonction actuarielle.

La démarche ORSA est intégrée au fonctionnement de l'entreprise et s'inscrit dans les processus décisionnels en place.

Ce processus se décline de manière cohérente dans les différentes entités qui composent le groupe. Cette cohérence est assurée par l'intervention du Comité des Risques Groupe CAMCA aux étapes clés du processus, ainsi que par l'intervention du comité d'audit et des risques.

L'horizon sur lequel s'appuie l'ORSA est un horizon à 3 ans qui correspond à la durée moyenne des engagements de l'entreprise, et à l'horizon de planification des activités.

Les résultats produits lors de l'établissement du business plan sont les résultats et bilans comptables, ainsi que les fonds propres et provisions prudentiels, les besoins de marge de solvabilité. Les calculs de projections sont réalisés sur la base de plusieurs scénarios déterministes (l'entreprise n'utilise aucune simulation stochastique) : un scénario central et plusieurs scénarios adverses permettant de tester les protections en matière de risque ainsi que la résistance de l'entreprise.

L'ORSA est réalisé annuellement mais peut être actualisé en cas de changement significatif de l'environnement ou du profil de risques. Il est présenté chaque année au comité d'audit et des risques ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Les risques techniques retenus dans le cadre de notre cartographie des risques et de l'ORSA sont les risques de la garantie Globale de Banque, de la Responsabilité Civile Professionnelle Courtage compte tenu de la volatilité des sinistres couverts ainsi que le risque de la garantie Caution Habitat. Ces risques sont atténués par la mise en place de couvertures de réassurance visant à protéger le Groupe en cas de survenance de sinistres importants tant en montant qu'en cas de dérapage de la fréquence. La provision pour commission variable joue également un rôle d'atténuation des risques.

Les risques financiers retenus sont le risque de taux et le risque souverain en raison des placements réalisés principalement en instruments de taux. Le risque de concentration est également considéré comme un risque majeur, en raison notamment de l'apport de liquidités au Groupe Crédit Agricole qui est la contrepartie la plus représentée dans le portefeuille.

3.6. Système de Contrôle Interne

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Le Groupe CAMCA s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat de contrôle interne dont l'organisation répond aux principes communs suivants :

- Couverture exhaustive des activités et des risques et responsabilité des acteurs, la direction générale étant directement impliquée dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne,
- Définition claire des tâches, séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, processus de décision fondés sur des délégations formalisées et à jour,
- Normes et procédures formalisées et actualisées, notamment en matière comptable,
- Système de contrôle comprenant des contrôles permanents intégrés dans le traitement des opérations (1^{er} degré) ou effectués par des opérationnels n'ayant pas engagé les opérations contrôlées (2^{ème} degré – 1^{er} niveau), ou réalisés par des collaborateurs dédiés (2^{ème} degré – 2^{ème} niveau), et des contrôles périodiques (3^{ème} degré) réalisés par l'Inspection générale ou l'audit,
- Information de l'organe délibérant sur la stratégie risques et le suivi de son application (dont les limites fixées et leur utilisation), les résultats du contrôle interne et la mise en œuvre des actions associées, dans une démarche corrective.

Le contrôle des risques de conformité est intégré à l'ensemble du dispositif de Contrôle Permanent : cartographie des risques, plan de contrôle local et consolidé, rapports d'activité. Ces éléments contribuent à une bonne interaction. Des liens réguliers existent également avec l'audit interne lors de la préparation des missions, et lors de la restitution, les constats et recommandations émis alimentant les plans d'actions et étant utilisés, en tant que de besoin, pour actualiser la cartographie des risques.

Enfin, le comité des risques Groupe constitue l'instance de coordination des fonctions gestion des risques, conformité et audit interne.

La fonction conformité couvre, dans l'ensemble des domaines de la Conformité encadrés au niveau du Groupe CA S.A. par le corpus FIDES, ceux qui sont applicables à l'Assurance, et plus spécifiquement dans chacune des entités ceux applicables à ses propres activités.

3.7. Fonction Audit Interne

3.7.1. Principe général

La fonction d'Audit Interne est placée sous la responsabilité du Président du Comité d'Audit et des Risques. Le périmètre d'intervention de l'Audit Interne couvre le périmètre de contrôle interne du Groupe CAMCA.

Les missions de l'audit interne ont pour objet de s'assurer de l'adéquation et de l'efficacité du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne.

Les missions d'audit interne permettent de fournir aux personnes qui dirigent l'entreprise (les Dirigeants Effectifs, le Conseil d'Administration) une opinion professionnelle et indépendante sur le fonctionnement, le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne du Groupe CAMCA. Elles sont informées du résultat des missions d'audit.

3.7.2. Missions de la Fonction audit interne

Le Groupe CAMCA ne dispose pas de service d'audit interne dédié, elle a choisi d'externaliser la réalisation des missions d'audit interne au cabinet Deloitte Conseil (possibilité prévue à l'article 49 de la directive Solvabilité 2 et à l'article 274 du Règlement délégué) mais elle conserve l'entière responsabilité du respect des obligations qui lui incombe.

L'élaboration du plan d'audit annuel repose sur une cartographie des risques tenant compte de la totalité des activités et de l'ensemble du système de gouvernance, ainsi que de l'évolution attendue des activités. Elle donne lieu à l'élaboration d'un plan d'audit pluriannuel visant une revue complète des activités sur une durée maximale de 3 ans (la fréquence de revue pouvant être plus courte selon l'évaluation des risques). Le plan d'audit est validé annuellement par le Comité d'Audit et des Risques Groupe et par le Conseil d'Administration.

Les missions d'audit effectuées correspondent à des missions d'assurance au sens des normes professionnelles et non de conseil. Elles ont pour objet de s'assurer de l'adéquation et de l'efficacité du système de gestion des risques et du système de contrôle interne, et notamment:

- De la correcte mesure et maîtrise des risques liés à l'exercice des activités du Groupe CAMCA (identification, enregistrement, encadrement, couverture) ;
- De l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de contrôles permettant d'assurer la fiabilité et l'exactitude des informations financières, de gestion et d'exploitation des domaines audités, en conformité avec le cadre normatif et les procédures en vigueur ;
- De la correcte mise en œuvre des actions correctrices décidées ;
- D'évaluer la qualité et l'efficacité du fonctionnement général de l'organisation.

Elles permettent de fournir aux instances de gouvernance une opinion professionnelle, indépendante et objective sur le fonctionnement, le système de gestion des risques et le système de contrôle interne du Groupe CAMCA. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, un dispositif de suivi est mis en place pour s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées mises en œuvre selon un calendrier défini, en fonction de leur niveau de priorité, avec un suivi en comité d'audit et des risques Groupe et par le Département Risques et Contrôles.

La politique d'audit interne est révisée chaque année et présentée pour validation au Conseil d'Administration. En 2018, pas de modification significative apportée à la politique d'audit interne.

3.8. Fonction actuarielle

La fonction actuarielle est centralisée au sein du Groupe CAMCA. Elle produit un rapport soumis annuellement au Conseil d'Administration : il recense :

- La revue annuelle du processus d'établissement des provisions et donne son avis sur le niveau d'incertitude des provisions et la conformité des méthodes appliquées,
- Son avis sur la politique globale de souscription et de réassurance,
- Son avis sur les scénarios de stress choisis dans le cadre de l'ORSA et l'évaluation des impacts en termes de solvabilité concernant les risques techniques et les effets de la réassurance
- Son avis sur les méthodes de projections des provisions techniques et du SCR dans le cadre des évaluations ORSA,
- Ses recommandations sur la manière de remédier aux limites identifiées ainsi qu'un suivi des plans d'actions.

3.9. Sous-traitance

3.9.1. Description de la politique de sous-traitance et d'externalisation

La politique de sous-traitance du Groupe CAMCA a pour objectif de :

- Définir ce qui est considéré comme relevant de la sous-traitance, notamment au regard des obligations liées à Solvabilité 2.
- Définir les critères permettant de qualifier une prestation essentielle externalisée (PSEE), au regard de la directive européenne Solvabilité 2.
- Fixer les principes généraux et les étapes principales qui s'appliquent au processus de sous-traitance pour le Groupe CAMCA, en identifiant les responsabilités associées et en décrivant le dispositif de suivi et de contrôle associé à la sous-traitance.

Le Groupe CAMCA peut être conduit à recourir à des prestations externes pour l'ensemble de ses activités. Le recours à des prestataires, totalement ou en partie, peut être dictée en particulier par des considérations industrielles, économiques ou d'ordre sécuritaire dans le cadre de la politique de gestion des risques, afin de diversifier les intervenants ou lorsque les compétences ou l'expertise nécessaires ne sont pas disponibles en interne. Lorsqu'il est décidé de recourir à un (ou des) prestataire(s) extérieur(s) pour la réalisation de prestations de services essentielles, les processus en place au sein du Groupe CAMCA doivent permettre de s'assurer que le (ou les) prestataire(s) choisi(s) présente(nt) toutes les garanties nécessaires particulièrement en termes de compétence technique et de solidité financière.

La politique de sous-traitance est révisée chaque année et fait l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration. Pas de modification significative effectuée sur 2018.

Le Conseil d'Administration (ou le comité d'audit et des risques) est informé au moins une fois par an des mesures prises pour assurer le contrôle des activités externalisées et des risques éventuels qui en résultent.

3.9.2. Cas des activités critiques ou importantes

Le Groupe CAMCA sous-traite plusieurs activités critiques ou importantes.

- Prestation de gestion des sinistres concernant les prestataires les plus importants bénéficiant d'une délégation de règlement (délégation hors Groupe);
- Prestation de services financiers (délégation Groupe);
- Prestations informatiques (délégations Groupe et hors Groupe);
- Prestations d'archivage (délégation hors Groupe);
- Distribution des contrats d'assurance ainsi que le pilotage global du programme mis en place pour l'activité cartes (délégation Groupe) ;
- Mise à jour du parc de cartes (délégation Groupe)

L'analyse des PSEE ne met pas en exergue de risque majeur.

3.10. Evaluation et autres informations

Pas d'autre information.

4. PROFIL DE RISQUE

4.1. Introduction

Dans le cadre des différents travaux menés pour la mise en conformité à la réforme Solvabilité 2, et dans le cadre appliqué par le Groupe Crédit Agricole sur le contrôle interne et la maîtrise des risques, le Groupe CAMCA a mis en place une cartographie des risques.

Des entretiens ont été menés avec les responsables de risques et collectivement en Comité de Direction afin d'identifier les risques matériels et les scénarios de stress associés.

4.2. Risque de souscription

Le profil de risque du Groupe CAMCA est très spécifique en raison de la nature des garanties souscrites.

Les activités d'assurance exposent le Groupe CAMCA à des risques concernant principalement la souscription Non-Vie, l'évaluation des provisions et le processus de réassurance.

- En assurance dommages ou pour les garanties non-vie incluses dans les contrats d'assurance, les risques résident dans la sélection, l'insuffisance de tarification, la gestion des sinistres ainsi que le cumul ou le risque de catastrophe. Ils sont maîtrisés par le déploiement de la politique de souscription du Groupe CAMCA. Le rapport entre les sinistres déclarés et les primes acquises constitue l'indicateur essentiel de suivi du risque et est comparé au ratio cible.
- La politique de provisionnement contribue par ailleurs à la maîtrise du risque technique.
- La politique de réassurance établie vise à protéger ses fonds propres en cas de survenance d'événements systémiques ou exceptionnels et à contenir la volatilité du résultat. Elle intègre les standards définis par le Groupe Crédit agricole (solidité financière minimum des réassureurs, par exemple).

Les autres branches présentent des risques plus faibles, soit en raison du volume, soit en raison de leur nature.

Concernant le risque technique, le principe est que le Groupe CAMCA puisse répondre à tous les besoins exprimés par les Caisses Régionales. Pour ce faire, elle fixe en amont des limites à ces garanties, adapte la tarification en fonction du niveau de risque afin de pouvoir faire face à ses engagements (ratio de sinistralité en deçà de 100 %).

4.3. Risques de marché

- Le risque de taux est une des expositions significatives du Groupe CAMCA en raison du décalage entre les cash-flow de ses engagements et ceux des instruments de marchés souscrits, et en raison du placement de ses fonds propres principalement dans des instruments de taux (obligations)
- Le risque souverain est un risque significatif pour le Groupe CAMCA du fait de la part significative de l'allocation des fonds propres dans cette classe d'actif. Le principal moyen de maîtrise réside dans le choix des états et des durées des titres, ainsi que la surveillance régulière des évolutions des signatures. Ces choix sont faits au cours des comités financiers.

- Le risque de concentration est également considéré comme un risque majeur. En effet la contrepartie de la prudence est la concentration du portefeuille sur quelques émetteurs ou secteurs. Cela est vrai également en raison de l'apport de liquidités au Crédit Agricole qui est la contrepartie la plus représentée dans le portefeuille. Le principal moyen de maîtrise de ce risque est la surveillance régulière au cours des comités financiers des évolutions des signatures et l'application de seuils maximum par contrepartie.

4.4. Risques de contrepartie

Le risque de contrepartie n'apparaît pas comme un risque majeur. En particulier le programme de réassurance ainsi que la politique de réassurance sont validés annuellement par le Conseil d'Administration.

Chaque société a instauré, en sus, une limite globale, sauf cas particulier, sur le rating minimum (A-) des réassureurs retenus dans le placement des traités.

Chaque entité calibre ses programmes de réassurance de manière à optimiser le niveau de la rétention et le coût de la protection en cas d'évènement exceptionnel, l'objectif étant de limiter la volatilité du résultat et de protéger les fonds propres.

4.5. Autres Risques

- Le risque de liquidité n'apparaît pas comme un risque majeur. L'impact d'un sinistre majeur serait faible.
- Les autres risques financiers (immobilier, change) sont d'impact plus limité ou nul, en raison de la politique d'investissement actuellement suivie.

L'appétence aux risques que s'est fixée le Groupe CAMCA se traduit par la fixation d'une allocation par type d'actif financier validée annuellement par le Conseil d'Administration.

La prudence souhaitée en matière de risques financiers se traduit par l'exclusion de plusieurs classes d'actif, comme les actions (sauf participations stratégiques pour CAMCA Mutuelle), les nouveaux investissements dans des obligations entreprises et dans certains états européens. Les investissements immobiliers sont soumis systématiquement au Conseil d'Administration.

4.6. Risque opérationnel

Les risques opérationnels incluent les risques de non-conformité, les risques juridiques et également les risques générés par le recours à des prestataires (dont les Prestations de Service Essentielles Externalisées -PSEE-). Ils sont suivis à travers les dispositifs de cartographie, de collecte trimestrielle des incidents et des pertes complétés par une procédure d'alerte.

Pour couvrir l'indisponibilité des systèmes d'informations, des sites opérationnels et du Personnel, CAMCA et ses filiales ont établi leur plan de continuité de l'activité (PCA), centré sur les activités essentielles.

La sécurité des systèmes d'information repose, pour sa part, sur les politiques de sécurité groupe. Un programme triennal de chantiers sécuritaires (dont habilitations, tests d'intrusion, déploiement des scénarios d'indisponibilité logique du SI) a été engagé.

Les risques de non-conformité constituent également un enjeu majeur, dans un contexte de renforcement de la réglementation. Ils comprennent tant la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme que la protection de la clientèle (traitement des réclamations). Le Responsable Conformité qui est en charge de l'élaboration des procédures, s'appuie sur le corpus émis par la Direction de la Conformité de CA S.A., impulse les actions de formations et définit le dispositif de contrôle.

Le Groupe CAMCA répertorie l'ensemble des risques opérationnels et les évalue dans la mesure du possible.

Le Groupe CAMCA a mis en place une procédure d'alerte sur les « risques opérationnels sensibles », notamment ceux dont le montant est supérieur à 0,5% des fonds propres ou ayant un impact significatif sur la maîtrise des risques. Ainsi, en cas d'événement majeur et dépassement de ces limites, une information à la gouvernance du Groupe CAMCA et au Groupe Crédit Agricole est réalisée.

4.7. Autres risques significatifs

Aucun autre risque significatif n'a été identifié.

4.8. Autres informations

L'analyse de sensibilité aux risques est résumée ci-dessous :

- A fin 2018, CAMCA couvre son besoin en capital dans le référentiel Solvabilité 2 à hauteur de 1,8 fois.
- Quelques scénarii défavorables possibles ont été définis, appropriés à l'activité de CAMCA, et les impacts sur la solvabilité en ont été calculés. La combinaison des scénarii extrêmes macroéconomique (portant essentiellement sur les risques de marché) et technique (portant essentiellement sur les risque de souscription) a un impact non négligeable sur la couverture du SCR, qui reste cependant supérieur au minimum requis par la réglementation.

5. VALORISATION POUR LES BESOINS DE SOLVABILITE 2

5.1. Introduction

La solvabilité du Groupe CAMCA est établie en application de la première des méthodes définies aux articles 230 et 233 de la directive 2009/138/CE, c'est-à-dire à partir des états financiers consolidés du Groupe CAMCA (établis selon les dispositions du règlement CRC 2000-05). Il convient de noter que le Groupe CAMCA, en tant que membre du Groupe Crédit Agricole, réalise également une consolidation selon les normes Groupe Crédit Agricole (normes IFRS). Un certain nombre de retraitements effectués pour le bilan prudentiel s'appuient donc sur la consolidation « normes IFRS » du Groupe CAMCA, notamment la valorisation des actifs en valeur de marché.

Le bilan prudentiel au 31 décembre 2018 du Groupe CAMCA (ci-après « Bilan Solvabilité 2 » ou « Bilan S2 ») a ainsi été établi conformément aux principes de valorisation énoncés aux articles 75 à 89 de la directive 2009/138/CE. Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique la valeur des actifs et des passifs au 31 décembre 2018 des Bilans S1 et S2 (en K€).

	Comptes consolidés (Bilan S1)	Reclassements	Placements				Provisions techniques			Autres actifs		Autres		Total revalorisations S2	Bilan prudentiel consolidé (Bilan S2)
			Réévaluation immobiliser	Réévaluation participations	Réévaluation obligations	Réévaluation OPCVM	Évaluation des provisions techniques en BE	Annulation provision d'égalisation	Constitution marge de risque	Annulation PMA / FAR	Annulation incorporels	Impôts différés	Transfert des intérêts minoritaires S1 en fonds propres		
Placements	2 668 197	20 873	28 672	0	213 819	0								242 491	2 931 561
Provisions techniques cédées	4 933					3 674								3 674	8 607
Créances	84 321	-19 319													65 002
Trésorerie et équivalent	39 329														39 329
Autres actifs	47 385	-20 873							-9	-24 689	9 772			-14 926	11 586
Total Actif	2 844 165	-19 319	28 672	0	213 819	0	3 674	0	0	-9	-24 689	9 772	0	231 239	3 056 085
Provisions techniques	2 228 455	-26 507			42 237	-237 252	-187 944	52 775						-330 184	1 871 764
Autres provisions	19 484														19 484
Impôts différés passifs	58 657										164 550			164 550	223 207
Dettes	70 912	7 188													78 100
Autres passifs	85 827												-81 789	-81 789	4 038
Total Passif	2 463 335	-19 319	0	0	42 237	0	-237 252	-187 944	52 775	0	0	164 550	-81 789	-247 423	2 196 593
Actif - Passif	380 830	0	28 672	0	171 582	0	240 926	187 944	-52 775	-9	-24 689	-154 778	81 789	478 662	859 492

Les retraitements réalisés pour l'élaboration du bilan prudentiel concernent les postes suivants :

- Valorisation des placements en valeur de marché :
 - o Rattachement des intérêts courus non échus aux titres en principal ;
 - o Réévaluation des placements à la valeur de marché ;
- Evaluation des provisions techniques selon les règles Solvabilité 2 :

- Evaluation des provisions techniques en « Best Estimate » (brute et cédée), en distinguant les Best Estimate de prime et les Best Estimate de provision ;
- Elimination des provisions d'égalisation ;
- Constitution d'une marge de risque ;
- Elimination des non valeurs (écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles, frais d'acquisition reportés) ;
- Détermination des bases d'impôts différés (écarts entre évaluation Solvabilité 1 et Solvabilité 2) et calcul d'impôts différés par application du taux d'imposition en vigueur ;
- Reclassement des intérêts minoritaires S1 en Fonds propres, les Fonds propres du Bilan S2 incluant les intérêts minoritaires.

Aucun retraitement spécifique n'a été réalisé sur les écritures de bas de bilan, la vision comptable ayant été considérée comme la meilleure estimation économique des créances et des dettes (absence d'effet d'actualisation compte tenu de leur horizon à court terme).

5.2. Actifs

5.2.1. Placements immobiliers

Les placements immobiliers sont réévalués à la valeur de réalisation déterminée lors des expertises annuelles des immeubles. La valeur de réalisation des placements immobiliers figure dans l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2018 (état récapitulatif des placements).

5.2.2. Placements mobiliers

Le portefeuille de placements mobiliers (obligations cotées, OPCVM monétaires et obligataires) est réévalué comme suit :

- Rattachement des intérêts courus non échus aux titres en principal ;
- Passage de la valeur nette comptable à la valeur de marché, la valeur de marché étant fournie par le dépositaire des titres.

La valeur de marché des placements mobiliers figure dans l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2018 (état récapitulatif des placements).

5.2.3. Actifs incorporels et frais reportés

Les actifs incorporels (principalement constitués d'écarts d'acquisition et de logiciels) sont valorisés à zéro dans le bilan prudentiel.

Les frais d'acquisition reportés sont constitués par la fraction imputable aux exercices ultérieurs des commissions versées aux intermédiaires et des frais internes d'acquisition, tels qu'ils ressortent de la répartition des charges par destination, comptabilisée en charge de l'exercice en cours. Il n'y a pas de frais d'acquisition reportés au 31 décembre 2018.

5.2.4. Provisions techniques cédées

Les règles de valorisation des provisions techniques cédées sont présentées dans la partie sur les provisions techniques.

5.2.5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Dans le bilan prudentiel, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur. La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue. En pratique, compte tenu du caractère de court terme de ces instruments, juste valeur et coût amorti sont des montants jugés proches.

Il n'y a donc pas de réévaluation dans le bilan prudentiel.

5.2.6. Impôts différés

Voir la section « autres passifs » ci-dessous.

5.3. Provisions techniques

En application de la première méthode prévue par la Directive Solvabilité 2 (cf. Art 230), les provisions techniques en « Best Estimate » du bilan prudentiel du Groupe CAMCA sont établies à partir du bilan consolidé (normes françaises) du Groupe CAMCA au 31 décembre 2018, en s'appuyant sur les retraitements opérés dans les bilans prudentiels des entités composant le Groupe CAMCA.

La démarche est la suivante :

- Somme des provisions techniques en « Best Estimate » (BE) brutes et nettes de chacune des entités consolidées au 31 décembre 2018 ;
- Elimination des cessions internes au Groupe.

Les méthodes et options retenues sont décrites dans le rapport SFCR de CAMCA Mutuelle au 31 décembre 2018 et les documents équivalents établis par les autres entités consolidées.

L'évaluation des provisions techniques sous Solvabilité 2 diffère en fonction des garanties considérées et de leurs proportions (principe de proportionnalité).

Il n'y a pas d'évolution des hypothèses actuarielles sur le niveau des provisions techniques entre 2017 et 2018 ; par ailleurs, il est fait l'hypothèse de la permanence dans les futures décisions de gestion ainsi que le comportement des preneurs.

Les résultats de l'évaluation des provisions techniques sous Solvabilité 2 sont les suivants :

Provisions techniques (en K€)	S1	S2	Variation S2 / S1
Provisions pour primes non acquises / BE primes	3 924	0	-3 924
Provisions pour sinistres / Best estimate de primes et sinistres	1 664 905	1 818 989	154 084
Provisions d'égalisation	187 944	0	-187 944
Provisions pour participation aux bénéfices (hors parabancaire)	345 175	0	-345 175
Autres provisions	26 507		
Marge de risque		52 775	52 775
Provisions techniques brutes	2 228 455	1 871 764	-330 184
Provisions pour sinistres cédées	-4 933	-8 607	-3 674
Autres provisions techniques cédées	0	0	0
Provisions techniques nettes	2 223 522	1 863 157	-333 858

Les provisions pour participation aux bénéfices (essentiellement au titre de la Caution Habitat de CAMCA assurance) sont reclassées au bilan S2 au titre des Best Estimate de primes.

Les « autres provisions » sont constituées de provisions pour commissions variables relatives aux produits para bancaires de CAMCA Mutuelle à verser aux distributeurs des contrats. Dans le bilan S2, elles ont été considérées comme des dettes d'assurance envers les distributeurs et ne figurent donc pas parmi les provisions techniques.

La ventilation des provisions techniques brutes et cédées par ligne d'activité est la suivante :

Provisions techniques (K€)	Protection du revenu	Auto- mobile	Incendie et dommages aux biens	Respon- sabilité civile	Crédit et caution- nement	Pertes pécuniaires diverses	Total
BE bruts	-4 900	7 069	66 456	62 952	1 675 430	11 983	1 818 989
Marge de risque	25	1 079	8 422	8 404	33 288	1 556	52 775
Total brut	-4 875	8 147	74 878	71 357	1 708 718	13 539	1 871 764
BE cédés	2 240	-668	-8 402	-4 740	0	2 963	-8 607
Total net	-2 635	7 479	66 476	66 617	1 708 718	16 502	1 863 157

5.3.1.Principes de valorisation

La valorisation des provisions techniques brutes de réassurance sous Solvabilité 2 est la somme des provisions Best Estimate (BE) estimées et de la marge de risque.

L'évaluation des provisions Best Estimate (meilleure estimation des provisions) correspond à la valeur au plus juste des provisions selon les caractéristiques des risques (des segments de risques). L'estimation est basée sur :

- Des informations de marché (disponibles à la date de l'arrêt),
- Une approche objective et fiable,

- Et sur le respect des normes réglementaires en vigueur à la date de l'arrêté.

La meilleure estimation brute de cession en réassurance est calculée comme la valeur actuelle des flux futurs probables des prestations envers les assurés et des frais de gestion encourus pour l'administration de ces engagements jusqu'à leur terme, diminués des primes à recevoir au titre des contrats en portefeuille.

La marge pour risque correspond à un montant de provisions complémentaire à la meilleure estimation, calculée de manière à ce que le montant total de provisions inscrit au bilan corresponde à celui qu'exigerait une entité de référence pour honorer les engagements à la charge de l'assureur. La marge pour risque est calculée directement nette de réassurance.

La projection des flux (réserves pour sinistres, et réserves pour primes) se base sur les données dont CAMCA dispose. La valeur actuelle de ces flux est obtenue en appliquant la courbe de taux (publiée par l'EIOPA à la date d'arrêté).

L'évaluation a été réalisée au 31/12/2018 suivant une segmentation respectant les normes Solvabilité 2.

Tous les contrats qui ont été signés au plus tard au 31/12/2018 rentrent dans le cadre de l'analyse. Ces contrats restent dans le portefeuille jusqu'à leur maturité.

La valorisation des provisions techniques cédées aux réassureurs sous Solvabilité 2 est déterminée par application aux provisions brutes des taux de cession proportionnelle applicable à chaque segment.

Les différences de valorisation S2 par ligne d'activité sont les suivantes pour les provisions techniques brutes :

Principes de valorisation des provisions techniques brutes (K€)	Protection du revenu	Auto-mobile	Incendie et dommages aux biens	Responsabilité civile	Crédit et cautionnement	Pertes pécuniaires diverses	Total
Bilan S1	211	7 200	312 579	83 729	1 788 400	36 336	2 228 455
Neutralisation marge de prudence	-21	-1 210	-16 276	-20 555	-1 684 610	-19 928	-1 742 600
Elimination prov d'égalisation	0	0	-187 945	0	0	0	-187 945
Reclassement en dettes	0	0	-26 507	0	0	0	-26 507
Prise en compte des frais	13	578	2 015	2 966	24 747	331	30 650
BE primes	-5 103	598	-16 719	-2 338	1 623 194	-4 603	1 595 029
Effet actualisation	0	-98	-691	-849	-76 301	-153	-78 092
Marge de risque S2	25	1 079	8 422	8 404	33 288	1 556	52 775
Bilan S2	-4 875	8 147	74 878	71 357	1 708 718	13 539	1 871 764

5.3.2.Simplifications utilisées

Pour les branches Dommages aux Biens (DAB) et dommages Auto, les calculs se font à partir de triangles de règlement nets de recours.

Pour les sinistres graves, compte tenu de l'absence de cadence de décaissement des flux futurs, nous avons retenu comme simplification une répartition linéaire des flux futurs sur les 10 prochains exercices pour toutes les branches concernées.

Utilisation de la simplification permise par l'article 57 du règlement délégué : il n'existe pas de projection spécifique des cash-flows cédés qui sont déduits des cash-flows des bruts. Les cash-flows cédés suivent la même cadence que les cash-flows bruts.

La branche Construction, dont les bases sont non significatives, n'a pas fait l'objet d'un calcul de Best Estimate et la provision comptable (S1) a été maintenue à l'identique en S2.

Pour le calcul de la marge de risque, nous avons retenu la simplification de la méthode 3 (calcul simplifié des SCR futurs). Cette option se justifie par la complexité d'un calcul exact des SCR futurs et par le fait que le SCR Run Off (RU) Souscription Non-Vie représente une part majeure du SCR RU calculé à la date d'évaluation (plus de 80%).

A noter que par simplification le risque de marché inévitable est égal au risque de marché tel qu'il a été calculé via la formule standard.

Aucune hypothèse d'inflation n'a été considérée dans l'évaluation des Best Estimate.

5.4. Autres passifs

Les différentes étapes de l'évaluation des impôts différés sont les suivants :

- Pour chaque poste d'actif et de passif, détermination d'une base d'impôts différés égale à la différence entre valorisations S1 et S2 ;
- Exclusion de la base d'impôts différés des différences permanentes et des éléments déjà fiscalisés (par exemple les plus-values latentes des OPCVM) ;
- Application du taux d'imposition applicable au 31 décembre 2018 (32,02% en France et 26,01% au Luxembourg) à la base d'impôts différés, en l'absence de détermination de la date de retournement des différences de valorisation S1-S2 (plus-values latentes sur les actifs et différence d'évaluation S1-S2 des engagements techniques).

Les impôts différés ainsi constatés sur les différences de valorisation S1 et S2 s'ajoutent aux impôts différés constatés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2018.

5.5. Méthodes alternatives de valorisation

Aucune méthode alternative de valorisation n'a été utilisée.

5.6. Autres informations

Nous n'avons pas d'autre information importante à ajouter.

6. GESTION DES FONDS PROPRES

6.1. Fonds propres

La gestion des fonds propres est mise en œuvre de manière à :

- Respecter les exigences prudentielles de capital de solvabilité du Groupe CAMCA face à un niveau de capital requis évalué sous les règles Solvabilité 2 ;
- Optimiser la structure des fonds propres afin de limiter le coût de financement tout en maintenant une flexibilité financière suffisante.

Elle découle des résultats de solvabilité et notamment des résultats de l'ORSA et des règles d'appétence. Ceux-ci fournissent une vision prospective des besoins de capitaux propres de chaque entité et au niveau consolidé en fonction des objectifs exprimés en termes de taux de couverture "cible", et permet donc de les anticiper. L'exercice permet également de simuler les conséquences liées aux différents moyens de gérer le capital disponible.

En cas d'évènement significatif mettant en danger les fonds propres, la politique de mise en œuvre de l'ORSA prévoit que celle-ci soit réactualisée et qu'une information soit envoyée au contrôleur du Groupe.

Les fonds propres de base sont constitués du capital social versé ainsi que des reports à nouveau et autres réserves.

Au 31 décembre 2018, CAMCA n'a pas de fonds propres auxiliaires.

L'évolution des fonds propres S2 du Groupe CAMCA est la suivante :

Fonds propres S2 (en K€)	Réel 2017	Réel 2018
Fonds propres S1	361 728	380 830
Intérêts minoritaires S1	78 895	81 789
+ Values latentes sur placements immobiliers	26 440	28 672
+ Values latentes sur placements mobiliers	244 110	213 819
Ajustement des provisions techniques	263 029	386 633
Marge de risque	-87 841	-52 775
Autres revalorisations	-20 069	-24 698
Impôts différés	-124 695	-154 778
Fonds propres bilan S2 (FP disponibles)	741 597	859 492
Dettes subordonnées	4 000	4 000
Intérêts minoritaires non admissibles	-52 978	-18 757
Dividendes à payer	-2 081	-1 549
Autres	0	
Fonds propres éligibles S2	690 538	843 186

6.1.1. Les fonds propres disponibles

CAMCA couvre son besoin réglementaire en capital par des réserves comptables. Tous les éléments de fonds propres sont libellés en euros.

Les fonds propres disponibles au 31 décembre 2018 s'élèvent à 859 millions d'euros. Ils sont constitués du fonds d'établissement (0,4 M€), de la réserve de réconciliation (725 M€) et des intérêts minoritaires (134M€).

La réserve de réconciliation est constituée principalement des réserves consolidées S1 (+380 M€), de la réévaluation des actifs financiers (+200 M€), des provisions techniques nettes (+376 M€), de l'annulation des actifs incorporels (-24 M€), de la constitution des impôts différés (-155 M€) et de la constatation d'intérêts minoritaires sur ces retraitements (-52 M€).

La réserve de réconciliation synthétise les différences entre les fonds propres S1 et les fonds propres disponibles S2. Le détail de ce passage des fonds propres évalués sous S1 et sous S2 est présenté ci-dessous :

(en K€) au 31 décembre 2018	Comptes consolidés (Bilan S1)	Passage du Bilan S1 au Bilan S2								Excédent d'Actifs sur Passifs S2 (Fonds propres disponibles au Bilan S2)	
		Evaluation des placements en valeur de marché	Evaluation des provisions techniques en BE + MPR	A autres ajustements de valeur	Autres créations d'actifs et de passifs spécifiques S2	Reconnaissance des impôts différés	Transfert des intérêts minoritaires S1 en fonds propres	Reclassement des intérêts minoritaires S2	Autres reclassements		Total passage du Bilan S1 au Bilan S2
Fonds d'établissement	400										400
Total postes communs S1 - S2	400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	400
Autres réserves	356 353									-356 353	-356 353
Résultat de l'exercice	24 077									-24 077	-24 077
Total postes S1 uniquement	380 430	0	0	0	0	0	0	0	-380 430	-380 430	0
Réserve de réconciliation		200 254	376 095	-24 698		-154 778		-52 705	380 430	724 598	724 598
Position nette active d'impôts différés											
Autres fonds propres de base approuvés											
Intérêts minoritaires admissibles							81 789	52 705		134 494	134 494
Intérêts minoritaires non admissibles											
Dettes subordonnées											
Total postes spécifiques S2	0	200 254	376 095	-24 698	0	-154 778	81 789	0	380 430	859 092	859 092
Total Fonds propres	380 830	200 254	376 095	-24 698	0	-154 778	81 789	0	0	478 662	859 492

6.1.2. Les fonds propres éligibles

Les fonds propres éligibles s'élèvent à 843 M€ au 31 décembre 2018 et sont constitués des fonds propres disponibles (859 M€) et de prêts subordonnés (4 M€), sous déduction des éléments non admissibles (intérêts minoritaires de 19 M€ et distributions prévues de dividendes).

Le groupe CAMCA couvre son besoin réglementaire en capital exclusivement par des fonds propres de niveau 1 (dont 99,5% en non restreint).

Compte-tenu de la structure du Groupe CAMCA et notamment du programme de réassurance entre les entités qui le composent, il n'a pas été identifié de restrictions significatives à la transférabilité et la fongibilité des fonds propres éligibles à la couverture du capital de solvabilité requis.

6.2. SCR et MCR

6.2.1. Méthode et options retenues

En application de la première méthode prévue par la Directive Solvabilité 2 (cf. article 230), la solvabilité du Groupe est déterminée à partir des états financiers consolidés du Groupe CAMCA. En particulier les assiettes de primes brutes et nettes de réassurance utilisées pour le calcul du SCR Non Vie et du SCR Vie sont déterminées à partir du compte de résultat consolidé.

L'approche retenue par le Groupe CAMCA pour le calcul du SCR et du MCR est l'approche standard. Cette approche est prise en compte dans les calculs effectués par le progiciel « Oolibba », permettant de calculer la formule standard conformément au règlement délégué du 10 octobre 2014.

Les calculs s'appuient sur la courbe de taux publiée par l'EIOPA début 2019.

A compter du 31 décembre 2018, le Groupe CAMCA détermine cependant, pour les besoins du calcul du SCR et du MCR, les primes acquises et les primes restant à acquérir de l'activité Caution Habitat de CAMCA Assurance comme suit : l'activité Caution Habitat étant tarifée et facturée en prime unique couvrant le risque de défaut de l'emprunteur durant toute la durée du prêt, il convient de répartir la prime unique sur l'ensemble de la période de garantie. Afin de refléter au mieux, à travers la répartition de la prime, l'évolution de l'engagement de l'assureur sur la durée des prêts et donc l'évolution de son profil de risque, la prime unique est répartie sur la base de l'amortissement du capital restant dû (CRD) des prêts de chaque génération.

A compter du 31 décembre 2018, le Groupe CAMCA établit ainsi le calcul des composantes du SCR relatives à l'activité Caution (SCR de primes et de réserves, SCR Cat, SCR de Marché) sans aucune adaptation de la formule standard. En particulier :

- Le SCR de primes et de réserves s'appuie sur un volume de primes déterminé en conformité avec l'article 116 du Règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission européenne du 10 octobre 2014 ;
- Le SCR Cat Crédit / Caution est, pour le risque de récession, égal à 100 % des primes acquises de la Ligne d'activité Crédit / Caution, au cours des 12 mois à venir (prévision de primes acquises de l'exercice 2019), sans déduction des montants recouvrables au titre des contrats de réassurance et sans déduction au titre de la provision pour participation aux bénéfices de la Caution ;
- Les SCR Taux et Spread relatifs aux portefeuilles d'actifs de la Caution et, pour le SCR Taux, relatif aux provisions techniques (BE) de la Caution, ne tiennent pas compte de la provision pour participation aux bénéfices de la Caution.

Jusqu'au 31 décembre 2017, le Groupe CAMCA établissait le calcul des composantes du SCR relatives à l'activité Caution (SCR de primes et de réserves, SCR Cat, SCR de Marché) comme suit :

- Les SCR Marché (Taux et Spread) et SCR Cat (composante du SCR Non Vie) de la Caution Habitat étaient directement calculés nets de la capacité d'absorption par les provisions pour commissions variables ;
- La composante « primes et réserves » du SCR Non Vie était calculée sans prise en compte de la capacité d'absorption par les commissions variables, mais sur la base d'un volume de primes égal aux primes acquises comptables.

Cette modification du calcul des composantes du SCR relatives à l'activité Caution a une incidence significative sur le montant du SCR global du Groupe CAMCA, passant à fin 2018 d'un SCR de 205 M€ (selon le calcul utilisé jusque 2017) à un SCR de 466 M€.

6.2.2. Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés

La capacité d'absorption des pertes futures par les impôts différés (crédits d'impôts) a été retenue à hauteur des impôts différés passifs nets inscrits au bilan prudentiel.

6.2.3. Résultat au 31 décembre 2018

Le tableau ci-dessous présente le résultat des calculs du SCR et du MCR au 31 décembre 2018, l'évolution par rapport au 31 décembre 2017 (en K€) ainsi que les projections à l'horizon du PMT de CAMCA (ORSA 2019-2020). Il convient de noter que le MCR est évalué en appliquant la borne supérieure du "corridor proportionnel au SCR" au calcul du SCR, du fait d'un MCR linéaire plus élevé que cette borne supérieure.

Solvabilité (en K€)	Réel 2017	Réel 2018
MCR	92 600	209 744
Risque de souscription Non Vie	193 676	512 232
Risque de souscription Santé	1 211	11 222
Risque de défaut de contrepartie	11 696	15 726
Risque de marché	82 705	154 226
Effet de diversification	-54 120	-113 525
Basic SCR	235 168	579 881
Risque opérationnel	51 056	54 570
Capacité d'absorption des impôts différés	-80 400	-168 352
Solvency Capital Requirement (SCR)	205 824	466 099
Fonds propres éligibles S2	690 538	843 186
Ratio de couverture du MCR	746%	402%
Ratio de couverture du SCR	335%	181%

L'évolution du SCR entre 2017 et 2018 provient essentiellement du changement des modalités de calcul du SCR de souscription non vie et de marché de l'activité Caution des prêts à l'habitat comme indiqué ci-dessus. L'évolution du SCR provient également, de façon marginale, de l'augmentation du SCR de souscription santé, suite en particulier à la réaffectation de certains produits para bancaires, précédemment entièrement affectés à « Incendie et dommages aux biens », aux lignes d'activité « Pertes de revenus » et « Pertes pécuniaires diverses ».

L'augmentation des fonds propres prudentiels (S2) est due à l'accumulation du résultat 2018 et à l'augmentation de la part des intérêts minoritaires admissibles consécutive notamment au changement des modalités de calcul du SCR de souscription non vie et de marché de l'activité Caution des prêts à l'habitat.

Le ratio de couverture du SCR est significativement impacté par ce changement de calcul du SCR de souscription et de marché de l'activité Caution mais demeure à un niveau très élevé (181% au 31 décembre 2018 contre 335% au 31 décembre 2017).

Le Groupe CAMCA envisage de déposer un dossier de demande de reconnaissance de fonds propres auxiliaires au titre de la provision pour participation aux bénéfices de la Caution habitat courant 2019, en mobilisant le mécanisme d'absorption de chocs que constitue la provision pour participation aux bénéfices de la Caution habitat, qui n'est à ce jour pas reconnue dans le calcul de la formule standard.

6.3. Autres Informations

Nous n'avons pas d'autre information importante à ajouter.